

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>12672</b>	De <b>M. Martial Saddier</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> >entreprises	<b>Tête d'analyse</b> >Inquiétudes des CTI-CPDE	<b>Analyse</b> > Inquiétudes des CTI-CPDE.
Question publiée au JO le : <b>02/10/2018</b>		

### Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les inquiétudes formulées par les centres techniques industriels et les comités professionnels de développement économique (CTI-CPDE). En effet, dans le cadre du futur projet de loi de finances pour 2019, une baisse de 10 millions d'euros des ressources affectées aux CTI-CPDE serait prévue. À cette baisse, s'ajouterait une autre coupe budgétaire de l'ordre de 30 millions d'euros pour 2020, soit une diminution de 30 % de leurs ressources. Alors que la Cour des comptes a récemment reconnu l'efficacité et la pertinence des dispositifs mis en place par les CTI-CPDE dans le cadre de la politique industrielle, ces différentes annonces, si elles venaient à se concrétiser, auraient des répercussions considérables dans la mise en œuvre de ces dispositifs, nativement accélérateurs de la transformation de près de 60 000 ETI et PME. C'est pourquoi, afin de soutenir ces acteurs indispensables dans la mise en œuvre de la politique industrielle, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce point.